

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 avril 2021

L'an Deux Mil vingt et un, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick BUFFRY, Maire.

Date de convocation : 23 février 2021

Présents : Tous les membres en exercice.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur GRELLET Jérôme a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars 2021,
- 2- Vote du Compte de Gestion et du compte Administratif 2020,
- 3- Affectation du Résultat de l'exercice 2020,
- 4- Vote des subventions aux associations 2021,
- 5- Taux de référence TFPB 2021,
- 6- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021,
- 7- Vote des tarifs de concessions cimetières et de la salle des fêtes 2021,
- 8- Vote du budget primitif 2021,
- 9- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 1^{er} mars 2021.

2. 2021/05 - DELIBERATION FIXANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉS PAR M. GORLIER, receveur municipal :

Le Conseil Municipal

- après s'être fait présenté les budgets primitifs 2020 de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifiée conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. 2021/06 DELIBERATION PORTANT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur FAUPIN Thierry, doyen de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Patrick BUFFRY, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1°/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultat propres à l'exercice 2020	303 769.13	337 725.23	33 956.10
	Report année 2019		93 426.32	93 426.32
	Résultat à affecter			127 382.42
Section d'investissement	Résultat propres à l'exercice 2020	45 529.42	15 100.28	-30 429.14
	Report année 2019		26 526.29	26 526.29
	Solde global d'exécution			-3 902.85
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	--	--	--
	Investissement	-	--	-
Résultat cumulés 2020 (y compris les restes à réaliser en investissement)		349 298.55	472 778.12	123 479.57

2°/ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2021/07 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

(Après le vote du compte administratif)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant que le budget de l'exercice 2020 comporte un excédent de fonctionnement de **127 382.42 €**

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

- un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **127 382.42 €**
- un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de **- 3 902.85 €**
- un solde de restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de **0 €**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

-d'affecter au budget de l'exercice 2021 l'excédent de fonctionnement de 127 382.42 € comme suit :

- affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de **3 902.85 €**
- report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de **123 479.57 €**

2021/08 - DELIBERATION FIXANT L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Compte tenu de l'enveloppe globale contenue dans le budget primitif 2021, il est proposé de procéder au vote des subventions qui seront versées à chaque association suivant le détail ci-dessous :

ASSOCIATION	SUBVENTION
COMITE DES FETES	2 000,00 €
ACPG-CATM	80,00 €
FAMILLES RURALES	650,00 €
LES AMIS DES ECOLES DE CRAMANT ET CUIS	250,00 €
TOTAL	2 980,00€

Le montant global des subventions octroyées aux associations s'élève à 2 980,00 €, imputés au compte 6574.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'attribution et la répartition des subventions aux associations.

2021/09 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE D'IMPOSITION 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,

Vu le projet de budget primitif présenté à la commission des finances le 29 mars 2021,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe d'habitation sur résidences secondaires (pas possible de 2020 à 2022), taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2021.

Pour 2021 : considérant que suite à la suppression de la taxe d'habitation en 2021, le taux départemental de la taxe sur le foncier bâti 2020 de 15.51 % est automatiquement ajouté au taux communal de 14.70 % voté par la commune en 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2021 :

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	34.14 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	21.78 %

-de charger le maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

2021/10 – Créances admises en non-valeur par le trésorier

Le Maire présente à l'assemblée l'état des créances admises en non-valeur établi par Monsieur le trésorier d'Épernay municipale pour la somme totale de 15.00 €.

Cette somme correspond à :

-des produits de cantine garderie de 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-charge Monsieur le Maire de bien vouloir signer toutes les pièces pour reconnaître la somme de 15,00 € en tant que produit irrécouvrable, à mandater sur le compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

2021/11 - DELIBERATION POUR L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Considérant les travaux de la Commission des Finances sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 427 729.57 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 427 729.57 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 110 793.76 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 110 793.76 €

Fin de séance : 22 h 40.

Fait à Cuis, Le 13 avril 2021
Le Maire, Patrick BUFFRY

